

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****SEANCE DU 13 DECEMBRE 2024**

Objet : Renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive du centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var pour la 2025-2028

N° : 031/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize décembre, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du 18 novembre, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles, sous la Présidence de Monsieur Michel GROS, Président. Il examine le point n°4 de l'ordre du jour, visé en objet.

Nombre de membres du Comité Syndical	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres en exercice	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	: 12 représentant 12 voix

DELEGUES DES EPCI :**ETAIENT PRESENTS :****COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

M. GROS – J. GIULIANO – F. PERO – N. RULLAN – E. AUDIBERT – R. DEBRAY
G. FERRANTE – J-L. LAUMAILLER

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

B. DE BOISGELIN – L. MEAUME – P. MOACHON – C. VENTURINO GABELLE

ETAIENT ABSENTS/EXCUSES :**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

D. BREMOND – J-C. FELIX – O. BARTHELEMY – C. LASSOUTANIE – A.
DECANIS – G. BRINGANT – A. RAVANELLO – O. ARTUPHEL – J-L. BONNET
J-M. CONSTANS – C. DELZERS – S. LOUDES – C. PAILLARD – G. FABRE –
O. HOFFMANN – D. CLERCX – J. PAUL – J-P. VERAN

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

H. PHILIBERT – N. BREMOND – E. HUGOU – D. VAUZELLE

Monsieur le Président expose :

Par délibération n°034/2023 du 19 octobre 2023, le Comité Syndical a entériné l'adhésion du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon au service médecine préventive du Centre Gestion de la Fonction publique territoriale du Var (CDG 83) à compter du 1^{er} janvier 2024.

Cette convention portait initialement sur la période 2021-2024. Or, pour tenir compte des récentes évolutions législatives et financières, le CDG 83 a actualisé cette convention pour la période 2025-2028.

Les principales modifications apportées à la convention sont les suivantes :

- **Mise à jour des visas :**
 - Suppression du visa abrogé « Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 26-1 et 108-2 ».
 - Ajout de la référence à la délibération relative à l'instauration d'un taux unique à 0,35% de la masse salariale pour les collectivités et établissements publics affiliés et non affiliés.

- **Modification de l'article 7-2 : Recouvrement**

Reformulation avec des précisions relatives à la procédure :

« La collectivité ou l'établissement public déclare mensuellement sur la plateforme Net-cotisations du CDG 83 (portail « arketeam » accessible à partir du site internet www.cdg83.fr) la masse salariale et effectue le mandat de paiement au CDG 83 en joignant comme pièce justificative le bordereau de cotisation ».

- **Charte du Service Médecine, paragraphe 1 : Cadre juridique et vocation du Service Médecine :**

Ajout de la référence à la délibération n°2024-13 du 21 mars 2024 relative à l'instauration du taux unique à 0,35%.

CONSIDERANT que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

VU le projet de convention d'adhésion actualisée annexé décrivant les missions confiées au Centre de Gestion en matière de médecine de prévention,

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'actualisation de la convention-type d'adhésion au Service Médecine Préventive 2025-2028 du CDG83 ainsi que la Charte annexée à compter du 1^{er} janvier 2025.



- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention actualisée avec la Charte annexée.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au Budget primitif 2025.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits,

Le Président du Syndicat Mixte


Michel GROS

